

Le jour de l'an mil cinquante quatre et vingt deux fevrier
 au matin, devant le Sieur Jeanneau, maire de la commune
 d'Ancretteville, paroisse de la Trinité, membre du conseil
 général de la commune d'Ancretteville, sur l'île d'Egardeau, département de
 la Seine inférieure, il a été fait faire à l'Île de la Trinité
 acte de mariage à l'Île de la Trinité, le 24 fevrier
 des éclairs, fait auz jardins de la maison commune pour
 contracter mariage. D'une part Charles Philippe Calbry age de
 trente ans, domestique domicilié dans la municipalité de
 Graville la Neuve, quartier de la Seine inférieure, fils de
 Martin Calbry serrurier, et de son épouse abbé, domicilié
 dans la municipalité de Streville. D'autre part, Marie Catherine
 Delalandre, agee de trente ans, fille de feu Louis Delalandre
 en la paroisse de l'Assomption de la ville de Brestelle, domicilié
 dans cette municipalité, dudit Ancretteville sur l'île d'Egardeau
 de la Seine inférieure, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés
 de Laurent Brestelle bâtonnier de la compagnie d'assurances
 d'assurance la mort, cousin germain de la future, de Jean Michel
 Brestelle, age de quarante cinq ans, domicilié de cette même
 ville. Des parties, père de Calbry, age de quinze ans, bâtonnier
 de la paroisse de la Trinité, père de futur et de Jean Michel, age de
 trente et un an, bâtonnier, domicilié à l'Île de la Trinité
 l'île de l'Île de la Trinité, auquel l'Île de la Trinité
 a été fait faire à l'Île de la Trinité, après avoir fait lecture expresse
 des parties et des témoins, prieur de la paroisse de
 Charles Philippe Calbry la table du bâtonnier de la paroisse qui constate
 que tel est tel bâtonnier pour à l'Île de la Trinité le portement de la Seine inférieure

De légitime mariage, à l'Île de la Trinité, fait le 24 fevrier
 au matin, depuis l'Île de la Trinité, prieur de la paroisse de la
 Trinité, à l'Île de la Trinité, Catherine Delalandre, la table de
 l'Île de la Trinité, portant que Marie Catherine Delalandre, a été
 dans celle commune, représentante de la Seine inférieure de
 légitime mariage entre Louis Delalandre et Marie Catherine
 Brestelle, bâtonnier. Representante de la Seine inférieure de
 mariage entre les futurs conjoints, droppé pour l'île de
 Jacques Guérin, le dimanche septembre de l'année
 deux mille quatre cent quatre-vingt-deux, à l'Île de la
 Trinité, à la mort de la commune. De plus à l'Île de la
 paroisse de la Seine inférieure de Graville la Neuve, l'agré-
 emsi que Charles Philippe Calbry et Marie Catherine Delalandre
 furent - ont au Pâques à l'Île de la Trinité, se prendre mutuellement
 pour époux, l'agréement, au nom de Delalandre que Charles
 Philippe Calbry et Marie Catherine Delalandre furent nés
 le mariage; et l'agréement fait que les parties et
 les témoins ont signé à l'Île de l'Île de la Trinité, lequel
 Pâques au service de l'église, ainsi que l'Île de la Trinité.
 fait sur la maison commune de la paroisse d'Ancretteville,
 sur mer, les jours, mois et an ci-dessus.

2

Laurent Brestelle, bâtonnier
 Jean Michel Brestelle



 Laurent Brestelle
 officier bâtonnier